

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 17 juin 2019**  
~~~~~

**AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU JARDIN DE L'ABBAYE D'ANIANE
APPROBATION DE PRINCIPE.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 17 juin 2019 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. René GOMEZ, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel REQUIRAND, Madame Jocelyne KUZNIAK, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, Monsieur Yannick VERNIERES, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Henry MARTINEZ, Monsieur Marcel CHRISTOL, M. Pascal DELIEUZE, M. Bernard GOUZIN, Monsieur José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE -Monsieur Xavier PEYRAUD suppléant de Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO

Procurations : Mme Maria MENDES CHARLIER à Monsieur Henry MARTINEZ, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO, Madame Béatrice FERNANDO à M. Philippe SALASC

Excusés : Monsieur David CABLAT, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Jean-André AGOSTINI

Absents : M. Maurice DEJEAN, M. Gérard CABELLO, Monsieur René GARRO, Madame Isabelle ALIAGA, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Monsieur Jean-Claude CROS, Madame Annie LEROY, M. Philippe MACHETEL

Quorum : 24	Présents : 33	Votants : 36	Pour 36 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU ensemble, la délibération n° 1889 du Conseil communautaire en date du 25 mars 2019 relative à la définition de l'intérêt communautaire et l'arrêté préfectoral n° 2018-1-1361 du 29 novembre 2018 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, en particulier sa compétence facultative en matière de construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire.

CONSIDERANT que le jardin de l'abbaye d'Aniane présente aujourd'hui l'aspect d'une friche d'un jardin d'agrément romantique aménagé dans le courant du XIXème siècle ; riche des éléments architecturaux qui l'entourent et le décorent, des espèces végétales remarquables qui l'animent et le structurent et des traces des projets culturels qui lui ont donné vie depuis 2013, il occupe une place singulière sur le site de l'abbaye d'Aniane,

CONSIDERANT que ce jardin est niché sur la terrasse sud en surplomb du canal de l'ASA et du ruisseau des Corbières, et offre aux visiteurs un havre de paix et de verdure qui contraste avec les espaces minéraux, denses et chargés d'histoire auxquels il s'adosse,

CONSIDERANT qu'un diagnostic de l'existant a été réalisé mettant en exergue les caractéristiques de cet espace, les ressentis du visiteur et les forces de son héritage historique,

CONSIDERANT que la proposition est aujourd'hui de transmettre ce patrimoine et d'écrire une nouvelle page ancrée dans l'Histoire en donnant une pérennité, une structure et un attrait nouveau à ce jardin par un aménagement paysager évoquant les différentes périodes de la longue vie du site,

CONSIDERANT que la volonté de poursuivre l'ouverture des lieux et la dynamique participative initiée au travers des projets artistiques depuis 2013 au travers de cette nouvelle étape,

CONSIDERANT que durant le week-end d'ouverture de la saison estivale, les 15 et 16 juin, trois ambiances de jardin seront présentées au public et soumises à sa contribution,

CONSIDERANT qu'au-delà de ce temps fort de rencontre et d'échange, les propositions seront laissées sur place, tout l'été, et les visiteurs invités à laisser leurs contributions écrites,

CONSIDERANT que la communauté de communes souhaite expérimenter, cet été, une ouverture en accès libre sur des plages horaires élargies de 10 à 20 heures tous les jours,

CONSIDERANT que les journées du patrimoine, les 21 et 22 septembre, seront l'occasion de restituer la réflexion partagée et de lancer la dernière phase de dessin du futur jardin,
CONSIDERANT que le projet de création serait soumis à validation des élus à l'automne, et l'aménagement prévu durant l'hiver 2019-2020 serait soumis à la procédure des marchés publics,
CONSIDERANT que quatre séances d'ateliers participatifs, ouverts au grand public, émailleront les différents temps de sa construction (nettoyage et taille au jardin, atelier de semis, plantations, ornementation et mobilier,
CONSIDERANT que l'ouverture définitive des lieux est prévue pour « Les rendez-vous aux Jardins » en juin 2020,
CONSIDERANT que pour sa réalisation ce projet nécessite des budgets prévisionnels de fonctionnement et d'investissement tels que présentés en annexe,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet d'aménagement participatif du jardin de l'abbaye d'Aniane et les modalités de son ouverture au public pour un montant de 94 669,17 € HT soit 113 603 € TTC,
- d'approuver, par voie de conséquence, le budget prévisionnel ci-annexé,
- d'autoriser M. le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents afférents à la réalisation de cette opération.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 1987 le 18/06/19
Publication le 18/06/19
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 18/06/19
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20190617-lmc1111408-DE-1-1
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

Louis VILLARET

Jardin de l'abbaye d'Aniane - Budget prévisionnel

Années	Phases	Dépenses	Inv.	Fonct	
2019	Conception	Conception	6 000 €		
2019		Animation participative été 2019		5 633,33 €	
2019		Communication estivale		1 283,34 €	
2019 et suite		Ouverture estivale été		1 837,50 €	
2019 / 2020	Réalisation	Réalisation	72 490 €		
2019 / 2020		Animation participative hiver		7 425 €	
		TOTAUX	HT	78 490 €	16 179,17 €
			TTC	94 188 €	19 415 €
			113 603 € TTC		